



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame la Maire.

La séance a été ouverte à 20h40.

**Présents**

- Mesdames ABADIE, DELFINI, LACROIX, MARTELOZZO, ROSTAN, SAVARD
- Messieurs BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, HEINIGER, KLIMACEK, PERIN, RAGOT

**Procurations**

- Madame RUBIO donne procuration à Monsieur DASSIEU
- Monsieur KLEIN-MEYER donne procuration à Monsieur CANDIARD
- Monsieur SUEL qui donne procuration à Monsieur PERIN

**Absents**

- Mesdames CAZENAVE, FRITZ
- Monsieur DAUBA

Secrétaire de séance : Véronique DELFINI

**1.Approbation du Procès-verbal du 22 janvier 2025**

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**2.Délibération pour rajouter à l'ordre du jour de lancer l'étude de l'ARAC pour la Maison de santé**

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**3.Délibération pour la modification du tableau des emplois**

Madame la Maire rappelle le retour de la commission du centre de gestion pour valider l'augmentation du temps de travail à 35h d'un agent.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0



**4. Délibération pour l'augmentation du tarif de portage du repas à domicile**

Madame la Maire rappelle que l'assemblée avait déjà évoqué le sujet de l'augmentation du tarif de portage de repas à domicile. Madame la Maire propose d'augmenter de 90 centimes.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**5. Délibération pour le centre de santé**

Madame la Maire informe que l'ARAC a fait une proposition pour des études de faisabilité technique, juridique, financière et commerciale.

L'ARAC Occitanie assurera le pilotage de l'étude et, sera à ce titre l'interlocuteur de la commune. Elle aura pour missions de :

- Qualifier les besoins immobiliers auprès des professionnels de santé-identifiés
- Connaître les modalités contractuelles d'occupation des preneurs, conditions d'accès, relations aux espaces communs, temporalité d'installation, conditions techniques, etc.
- Transmettre l'ensemble des éléments à l'agence TAM (agence architectes située à Toulouse, ayant une expérience en matière de réalisation de locaux médicaux) pour l'élaboration de l'étude technique de faisabilité
- Piloter l'ensemble des intervenants et des études correspondantes
- Participer aux échanges avec la commune et les partenaires
- Assurer la restitution des livrables

Etape 1 : Qualification des besoins (immobiliers et financiers) et rédaction d'un préprogramme (5 225 €)

Etape 2 : Réalisation d'une faisabilité technique et architecturale. (5 950 €)

Etape 3 : Faisabilité juridique et économique : (16 175 €)

- Analyse des montages juridiques
- Souhaits d'occupation des futurs preneurs dans leur structuration juridique
- Modélisation financière

Ce projet privé/public sera localisé sur un terrain communal de 680 m<sup>2</sup>. Il comportera un rez-de-chaussée, un étage avec une possibilité de sous-sol. Il accueillera des professionnels médicaux et paramédicaux, un secrétariat.

Pour	Contre	Abstention
16	0	0



## DU 19 Février 2025

Conseillers municipaux en exercice: 19  
Votants : 16    Présents : 13    Procurations : 3

### **6. Points divers**

➤ Formation IA et efficience

Madame la Maire informe qu'une formation à l'Intelligence artificielle et efficience est proposé par une entrepreneuse de Pujaudran aux élus le lundi 24 février. Cinq élus se sont inscrits : Muriel ABADIE, Martine MARTELOZZO, Véronique DELFINI, Daniel DASSIEU et Philippe RAGOT.

➤ Réunion avec architecte de la mairie

Madame la Maire informe qu'une réunion aura lieu avec l'architecte de la mairie le lundi 03 mars à 9h30. Il s'agira de vérifier les plaques du faux plafond, la fissure extérieure, la fissure hall d'entrée, les volets de la médiathèque, la charpente.

➤ Réserve incendie

Un groupe de travail est constitué : Muriel ABADIE, Véronique DELFINI, Rémy BRISARD, René PERIN, Philippe RAGOT et Roger HEINIGER.

Il est décidé que le groupe de travail se réunira vendredi 4 avril à 17h00.

Fin de séance : 21h55

**Le secrétaire de séance**  
**Véronique DELFINI**

**Madame la Maire**  
**Muriel ABADIE**